

Masseurs-kinésithérapeutes : un annuaire pour déclarer ses spécificités



© 2025 Les Echos Publishing

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes ajoute un nouveau module à son site internet, à savoir un annuaire listant les spécificités d'exercice des kinésithérapeutes qui en ont déclarées et qui sont reconnues par l'Ordre.

Professionnels de santé : non-respect de la procédure de sanction



© 2025 Les Echos Publishing

Si l'Assurance maladie peut sanctionner les professionnels de santé en cas de non-respect des règles de facturation, elle

doit faire droit à leur demande d'être entendu avant de prononcer une sanction.

Pharmaciens : les tensions d'approvisionnement perdurent !



© 2025 Les Echos Publishing

Selon la dernière enquête du Groupement pharmaceutique de l'Union européenne, tous les pays sondés ont subi des ruptures de médicaments et de dispositifs médicaux en 2024.

Avocats : accès au système de communication électronique SECURIGREFFE



© 2025 Les Echos Publishing

Désormais ouvert aux avocats, le service SECURIGREFFE vise à améliorer l'efficacité et la sécurité des communications électroniques dans le domaine judiciaire.

Avocats : devant quelle juridiction contester une convention d'honoraires ?



© 2025 Les Echos Publishing

Le client d'un avocat, qui agit en tant que consommateur pour faire valoir son droit de rétractation, peut contester la validité d'une convention d'honoraires devant le tribunal judiciaire.

Médecins : comment réagir dans le cadre d'une procédure pénale



© 2025 Les Echos Publishing

Le conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) vient de publier un rapport dans lequel sont abordées les situations fréquemment rencontrées par les médecins sollicités dans le cadre d'une procédure pénale et les réponses qui peuvent être apportées.

Architectes : quelle responsabilité en cas de déficit de surface ?



© 2025 Les Echos Publishing

L'architecte chargé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre

peut voir sa responsabilité engagée du fait d'un déficit de surface de la construction achevée.

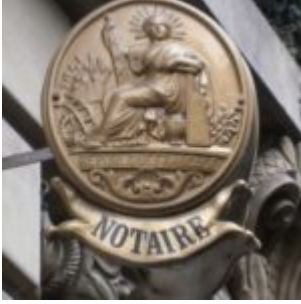
Professionnels de santé : déclaration pour le FAMI au plus tard le 3 mars 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Pour bénéficier du Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation (FAMI) 2024, les professionnels de santé sont invités à déclarer leurs indicateurs sur leur espace amelipro le 3 mars 2025 au plus tard.

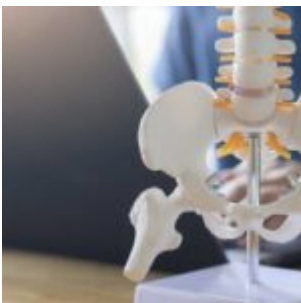
Notaires : taux de la cotisation collective 2025 garantie



© 2025 Les Echos Publishing

Le taux de la cotisation due par les notaires au titre de la garantie collective reste fixé à 0,13 % pour 2025.

Masseurs-kinésithérapeutes : évolution du dossier médical partagé



© 2025 Les Echos Publishing

Les prescriptions d'actes de kinésithérapie doivent désormais obligatoirement figurer dans le dossier médical partagé (DMP).
Objectif : faire du DMP un outil pour améliorer la coordination des soins.